

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

N° 2019-114

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Matière : Commande
publique

Sous matière : Marchés
publics

OBJET :
TRAVAUX DE
REAMENAGEMENT
DE LA HALLE DE
VERDUN ET
REQUALIFICATION
URBAINE DE SES
ABORDS –
EXONERATION
PARTIELLE DES
PENALITES DE
RETARD – ETS
CASTAN

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION CONSEIL
EN DATE DU : 14.05.2019

AFFICHAGE EN DATE
DU : 14.05.2019

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : **23 MAI 2019**

Séance du Conseil Municipal du 20 mai 2019,
Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence
de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, DEMANGEOT François, GUILHEM Evelyne,
CASTILLO Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, SOL Philippe,
RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe, BATIGNE Brigitte, BESSET Jacqueline,
GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François,
BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, BARTHES Chantal,
SOULIER Agnès, BUSTOS Jean-Paul, THOMAS-DAIDE Hélène, LINOUE Stéphane,
ISSALYS Jeanne, THOMAS Eric, RATABOUIL Michel,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

Mme GIRAL Hélène donne procuration à Mme RATABOUIL Jacqueline,
M. TAURINES André donne procuration à M. DEMANGEOT François,
M. ZAMAI Giovanni donne procuration à M. MAUGARD Patrick,
Mme RUIZ Patricia donne procuration à M. GREFFIER Philippe,
Mme EL KAHAZ Sarah donne procuration à Mme BESSET Jacqueline,
M. THOMAS Guy donne procuration à M. THOMAS Eric,
Mme POUPEAU Nathalie donne procuration à M. BUSTOS Jean-Paul,

Absente excusée :

Mme CHOPIN Marie-Christine,

Secrétaire : M. GRIMAUD Bernard,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les établissements CASTAN sis
11100 NARBONNE ont été désignés titulaire du lot n°4 « menuiseries
extérieures/ serrurerie » du chantier de réaménagement de la halle de Verdun
et de requalification urbaine de ses abords pour un montant de 215 056,56 €
TTC.

Lors de l'exécution, cette entreprise a accumulé des retards dans la remise des
documents d'exécution et la livraison de menuiseries (Cf détail joint). Ces
retards ont été induits par la démission soudaine du conducteur de travaux. Ces
retards ont entraîné l'application de pénalités de retard à hauteur de
20 507,35€, soit 9.5% du montant total de leur marché.

Par courrier en date du 11 mars dernier, les établissements CASTAN sollicitent
l'annulation des pénalités appliquées. L'assistant à maître d'ouvrage et le maître
d'œuvre de cette opération émettent un avis favorable à leur demande.

Malgré une mise en œuvre complexe et des demandes d'adaptation de certains
détails, l'entreprise a su être moteur pour atteindre les objectifs de finition
soignée et notamment l'intégration masquée de l'ensemble des éléments
électriques à l'intérieur de la Halle ce qui représente une réelle plus value
esthétique et fonctionnelle pour cet établissement recevant du public.

Pour ces raisons, et compte tenu du fait que les retards au démarrage ont été en partie compensés au cours du chantier, Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal l'autorisation d'exonérer de moitié les établissements CASTAN des pénalités de retard appliquées.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

APPROUVE l'exonération partielle des pénalités de retard pour les établissements CASTAN à hauteur de 10 253,68 euros.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.
La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 20 mai 2019.



Le Maire,

Patrick MAUGARD

Ampliation faite le :
22 MAI 2019
Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le :
21 MAI 2019
Par publication le :
23 MAI 2019
Par délégation,
Le Directeur Général des Services



Hervé ANTOINE

